



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°55 - Cohésion sociale. Solidarités.
Création d'un pôle de services au sein de la Maison Eyhartzea à Bardos. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°55 - Cohésion sociale. Solidarités.**Création d'un pôle de services au sein de la Maison Eyhartztea à Bardos. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Mes chers collègues,

Face à une forte croissance démographique générant des besoins en services publics à vocation culturelle et sociale, les élus du pôle territorial Pays de Bidache ont travaillé sur un projet de création d'un pôle de services à Bardos. Ce projet concerne la réhabilitation d'une bâtisse (Maison Eyhartztea) en centre-bourg de Bardos et la création d'un nouveau bâtiment annexe. Il est porté en co-maîtrise d'ouvrage par la Commune de Bardos et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ce nouvel établissement recevant du public accueillera trois types d'activités, regroupées au sein d'un unique bâtiment :

- dans la partie de la Maison Eyhartztea conservée et rénovée sur deux niveaux, sont prévus les bureaux des services sociaux d'aide à la personne et les locaux administratifs de service à la population ;
- attenant à la Maison Eyhartztea, le nouveau bâtiment abritera une crèche au rez-de-chaussée et une ludo-médiathèque à l'étage.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des services au public « Eyhartztea » à Bardos a été attribué, en novembre 2018, à la suite d'une procédure de concours, au groupement conjoint composé du cabinet d'architecture Jean-Pascal COUDENEAU et des bureaux d'études LURO, CARTE ATLANTIQUE, GEODENAK et LALANNE.

Le montant du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été calculé par l'application du taux de 12% à l'estimation prévisionnelle des travaux de 1 990 000 € HT fixé dans le programme initial (valeur octobre 2017), soit un montant de 238 800 € HT, auquel s'ajoute le montant de la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) de 15 920 € HT. Ainsi, le montant total provisoire de la mission de maîtrise d'œuvre est de 254 720 € HT.

Lors des phases Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD), des évolutions ont été apportées au programme de l'opération par la maîtrise d'ouvrage afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement du bâtiment (crèche, ludo-médiathèque et des locaux pour les services sociaux et d'aide à la personne). Cela a notamment eu pour conséquence d'augmenter la surface de plancher de + 111 m², faisant passer celle-ci de 874 m² (programme) à 985 m² (APS/APD).

Par conséquent, en phase Avant-Projet Détaillé (APD), le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux a été réévalué à 2 151 000 € HT (contre 1 990 000 € dans le programme initial).

Le chiffrage détaillé du projet a été présenté lors du Comité de Pilotage n°4 du 3 mai 2019. L'APD a été approuvé par ordre de service notifié le 20 mai 2019, en validant le nouveau montant estimatif des travaux.

Conformément aux dispositions prévues au marché, le montant forfaitaire définitif de la rémunération du maître d'œuvre est recalculé en prenant en compte cette nouvelle estimation du montant des travaux établi lors de la phase APD.

Le montant total de la rémunération ferme et définitive du maître d'œuvre pour l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre et de la mission OPC s'établit ainsi à la somme de 274 040 € HT, soit 328 848 € TTC.

Il convient donc d'établir un avenant n°1 de 19 320,00 € HT (23 184,00 € TTC) pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le montant de l'avenant n°1 génère une évolution du montant du marché de 7,6%.

Vu l'avis favorable émis sur ce projet d'avenant par la commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Approbation des avenants aux marchés formalisés de travaux, fournitures et services et accords-cadres ayant une incidence financière »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de services à Bardos, d'un montant de 19 320,00 € HT, soit 23 184,00 € TTC, portant le montant global du marché à 274 040 € HT, soit 328 848 € TTC,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le cadre de l'AP/CP n°2017.07 « Création d'un pôle de services à Bardos » – Chapitre 23 – Nature 2313.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 52 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Foch CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Barbidena CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça

15 Avinguda Foch CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72